

## PLAN DE RATTRAPAGE SCOLAIRE DE NOTRE ÉTABLISSEMENT

Tout au long de l'année scolaire, des mesures d'adaptation sont mises en place pour répondre aux besoins des élèves et favoriser leur réussite. Dans le contexte du plan de rattrapage scolaire prévu par le ministère de l'Éducation (MEQ) et dévoilé récemment, de nouvelles mesures s'ajouteront dans notre milieu, et ce, à partir du 29 janvier prochain.

Depuis le retour des fêtes, une analyse du cheminement de chacun des élèves a été faite, en collaboration avec nos équipes interdisciplinaires. Nous avons pu constater que pour certains élèves, les services en classe déjà offerts seront suffisants. Toutefois, pour d'autres élèves, des mesures supplémentaires, échelonnées sur l'année scolaire en cours, seront nécessaires.

Une évaluation régulière de la progression de l'élève permettra d'adapter ces mesures, en tenant compte de ses besoins et de ses capacités.

Nous communiquons avec vous aujourd'hui pour vous apporter des informations additionnelles concernant les mesures qui seront déployées pour notre école.

Des modalités relatives à ces mesures notamment quant à l'horaire, la fréquence ainsi que l'intensité sont prévues.

Les élèves pourraient être invités à participer à une ou plusieurs mesures mises en place, selon les besoins identifiés par l'équipe-école. Leur participation demeure sur une base volontaire.

Ainsi, notre plan de rattrapage prévoit les mesures suivantes :

- Pendant les heures habituelles de classe :
  - Ajout de périodes en classe avec un deuxième enseignant sous forme de coenseignement
  - Ajout de périodes d'enseignement ressource
  - Bonification de l'offre de récupération
  - Blocs de cours
  - Tutorat
  - Aide par les pairs
  
- En dehors des heures régulières de classe :
  - Tutorat
  - Aide aux devoirs
  - Aide par les pairs

- Orthopédagogie
- Activités pédagogiques pendant les journées pédagogiques/ semaine de relâche.
- Accompagnement psychosocial

### Calendrier scolaire (2<sup>e</sup> étape)

Le plan de rattrapage prévoit également le report de la production du bulletin de la 2<sup>e</sup> étape. Vous trouverez ci-dessous les modifications en lien avec ce report :

- **Sauf pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire**, la production du bulletin pour la 2<sup>e</sup> étape qui était initialement prévue le 19 février est reportée au **22 mars 2024**.
- La session d'examens prévue du 30 janvier au 2 février est reportée du **26 au 28 février**. Les élèves touchés sont principalement ceux de 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire) et il n'y aura pas d'examens dans toutes les matières. Un horaire vous sera envoyé sous peu.
- Pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, **la production du bulletin de la 2<sup>e</sup> étape se fera le 1<sup>er</sup> mars** afin de leur permettre de pouvoir transmettre les résultats de deux étapes au SRACQ en vue de l'analyse de leur dossier pour leur admission au CÉGEP. Sachez que l'équipe d'orientation accompagnera les élèves dans leur processus d'inscription.

Soyez assurés que le cheminement scolaire de chacun de nos élèves est une priorité en tout temps et que nous mettons tout en œuvre afin de maximiser le temps d'enseignement. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la collaboration de tous pour relever le défi actuel.

### **DIRECTIVE CELLULAIRE, DÉCRET 1498-2023**

Le 4 octobre 2023, le Gouvernement du Québec adoptait le décret 1498-2023 visant à interdire l'utilisation des cellulaires et autres appareils électroniques personnels dans les locaux de l'école où sont dispensés des services d'enseignement, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

### Règles de vie de l'école

Cette directive vise à maintenir un environnement propice à l'apprentissage et maximiser les conditions de réussite. Elle vise également à aider l'élève à se concentrer sur ses apprentissages et éviter les distractions.

Ainsi, les conséquences positives sont de développer de bonnes habitudes de travail, développer le sens des responsabilités et de l'autonomie.

En lien avec l'application avec la directive, ce qui est déjà prévu dans les règles de vie de l'école : « **En classe, j'apporte uniquement le matériel dont j'ai besoin pour mes cours** » agenda 2023-2024 p.5.

Par conséquent, le cellulaire ou les écouteurs doivent rester dans le casier de votre jeune, à moins qu'ils soient nécessaires pour une activité d'apprentissage autorisée par l'enseignant. Pour une question de sécurité, il est important de vous assurer que votre jeune a placé un cadenas sur son casier.

### Modalités d'application

L'élève qui utilise son appareil dans les locaux de l'école où sont dispensés des services d'enseignement et ce, sans l'autorisation de l'enseignant(e), sera retourné à son casier et les sanctions prévues pour les retards s'appliqueront.

- Une copie est remise à l'élève par l'enseignant et un message via le portail *Mosaïk parents* sera envoyé aux parents;
- Une retenue courte (midi);
- Une retenue longue (journée pédagogique);
- Une suspension.

Remarque : Une période de transition de deux semaines sera appliquée afin de permettre aux élèves de s'habituer à la directive. Début d'application 5 février 2024.

### POUR MOTIVER UN RETARD OU UNE ABSENCE (RAPPEL)

Lorsque votre enfant s'absente, il est de votre responsabilité d'aviser via le module de **déclarations d'absences** de votre **Mozaïk portail-parents**, par courriel ou par téléphone son secrétariat du niveau. Une absence ou un retard non motivé à l'intérieur du délai prévu (24 heures) entraînera une absence anormale au dossier de votre enfant et la conséquence prévue par la direction. Nous vous suggérons fortement d'utiliser le module de **déclarations d'absences** via votre **Mozaïk portail-parents** pour la déclaration des absences de votre enfant. Si vous priorisez cette possibilité, veuillez ne pas écrire de courriels ou appeler pour motiver les absences de votre enfant afin d'éviter des doubles déclarations.

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire / CPC / ILSS (francisation)	418-622-7820 poste 7089 <a href="mailto:abspolychsec1-2@cssps.gouv.qc.ca">abspolychsec1-2@cssps.gouv.qc.ca</a>
3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire / Pré-DEP / Service PERSPECTIVE / service REPAIR	418-622-7820 poste 7724 <a href="mailto:abspolych@cssps.gouv.qc.ca">abspolych@cssps.gouv.qc.ca</a>

## MOT DE PASSE - MOZAIK-PORTAIL PARENTS (RAPPEL)

Plusieurs élèves motivent eux-mêmes leurs absences. Afin d'éviter cette pratique, nous vous recommandons de changer régulièrement votre mot de passe et de ne pas le partager avec votre jeune.

### « LA VOIE » EST DE RETOUR À LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG !

Seize candidats de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire vont participer à cette quatrième édition de notre version maison de la célèbre émission *La Voix*.

Lors du premier spectacle, les **Auditions à l'aveugle**, nos jeunes interprètes vont tenter d'impressionner les quatre coachs : Marie-Ève Girard, Kathia Lachance, Patrick Bélanger et Marie-Josée Boisvert. Douze candidats seulement seront sélectionnés pour le deuxième spectacle, les **Duels et les Finales**.

Tous les profits amassés seront versés à l'organisation du voyage des finissants 2024 à New York. Les billets pour les **Auditions à l'aveugle** seront en **prévente** au coût de **5 \$** du **6 au 9 février** à la Polyvalente. Le coût des billets sera de **6 \$ à la porte** le soir du spectacle.

Il sera également possible d'acheter des billets au coût de **8 \$** qui seront valides pour les deux spectacles. Voici les deux dates à retenir :

**Les Auditions à l'aveugle : Mardi le 13 février 2024 à 19 h**

**Les Duels et les Finales : Mardi le 23 avril 2024 à 19 h**

Merci d'encourager nos jeunes artistes !



## Activez votre accès aux meilleurs spécialistes !

Cet abonnement vous donne accès gratuitement à :

- **32 Parcours Parents:** capsules vidéo avec les meilleurs spécialistes qui abordent des thèmes d'actualité.
- **30 groupes de discussion avec d'autres parents:** pour ne plus être seul.
- **22 événements en direct avec nos experts:** posez toutes vos questions.

Votre accès tout compris est valide pour vous sans frais jusqu'au 31 janvier 2025.



Animés par  
Élyse Marquis



ACTIVATION

## Créez votre profil pour activer l'abonnement

Cliquez sur le lien

<https://aidersonenfant.com/activation?key=142CFJ>

ou saisissez votre code d'activation au  
<https://aidersonenfant.com/activation>

Code d'activation

**142CFJ**

<https://polyvalentedecharlesbourg.cssps.gouv.qc.ca/actualites/article/aider-son-enfant>